Reçu en préfecture le 14/09/2022

Affiché le

ID: 034-213402613-20220908-362022-DE

République Française Département de l'Hérault

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation: 02/09/2022 **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** No 36-2022 Séance du 08 septembre 2022 Membres en exercice: 11 L'An Deux Mille Vingt Deux le Huit Septembre à 18 heures le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Absents: 9 Présents: 7 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire, Représentés : Présents: SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B, Pour: STEHLE C. Absents représentés: HOMBERT B procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration Contre: Abstention: à MORESMAU JP 0 Absents: QUEVREUX M, NICAISE V.

Objet: Attribution des subventions aux associations année 2022

A la suite de leurs demandes et après avoir étudié leurs dossiers, Au vu de l'intérêt que représentent les différentes actions des associations pour la population,

Il est proposé d'attribuer aux associations des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2022 telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous afin de contribuer à la bonne marche de leurs activités.

M. le Maire propose de voter les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montants 2022	
Sur le Budget Général		
SYNDICAT DE CHASSE ST HUBERT	2 500,00 €	
ASS. PÊCHE LA GAULE ANIANAISE	1 550,00 €	
ASS LES SOUMIAIRES	1 350,00 €	
ASS. SPORTS ET LOISIRS	3 349,52 €	
ASS AU VILLAGE	1 000,00 €	
ASS SPORTIVE ST GUILHEM	600,00 €	
Total Budget Général 10 349,52 €		
Sur le budget Culturel- Musée		
LES AMIS DE ST GUILHEM	2 500,00 €	
THÉATRE DU BOUT DU MONDE	1 500,00€	
Total Budget Musée 4 000,00 €		
Total Général 14 349.52 €		

Des subventions exceptionnelles pourront être votées et accordées en cours d'année. Ces subventions porteront sur une action précise et seront versées a posteriori sur présentation d'un bilan qualitatif et financier des projets ainsi que des justificatifs des dépenses engagées à concurrence du montant de la subvention octroyée. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 14/09/2022

Reçu en préfecture le 14/09/2022

dfiché le



ID: 034-213402613-20220908-362022-DE

1°) approuve l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2022 telles que récapitulées ce dessus,

2°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts aux budgets.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	Le Maire, SIEGEL R.	GUILLIE DE SE LE
MORESMAU JP.	BRUNEL MINAZZO D.	Po HOMBERT B.
THEULE JC.	GILHET B.	VEDEL P.
NICAISE V. KROGSDAHL A. STEHLEC. QUEVREUX M.		